

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

Envoyé en préfecture le 26/09/2022
Reçu en préfecture le 28/09/2022
Affiché le
ID : 029-212902647-20220922-20220901-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 14 septembre. Tous les conseillers sont présents à l'exception de David LE BORGNE et Virginie MASSEY.

David LE BORGNE a donné pouvoir à Thierry MAGUERZ

Virginie MASSEY a donné pouvoir à Aurélie VEN.

Secrétaire : Fabienne MADEC

| | | | | | |
|-----------------------|---------------|--------------|-----------|------------|----------------|
| Membres en exercice : | Présents : 13 | Votants : 15 | Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------------------|---------------|--------------|-----------|------------|----------------|

OBJET : CONSTRUCTION D'UN PÔLE ENFANCE REGROUPANT UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) et UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) /GARDERIE PERISCOLAIRE : **DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR LE PROJET D'ACCUEIL DE LOISIRS / GARDERIE PERISCOLAIRE.**

Avec l'appui du CAUE et de la FIA « Finistère Ingénierie Assistance », un état des lieux des bâtiments (diagnostic thermique, phonique..) a été réalisé. Au vu des bâtiments vieillissants, les élus ont faits le choix de la construction.

L'accueil de loisirs fonctionne sur 3 communes, chaque mercredi sur la commune de SAINT-SERVAIS, les vacances scolaires sur la commune de SAINT-DERRIEN et les vacances d'été sur la commune de PLOUNVENTER. Le centre occupera le pôle chaque mercredi, les jours scolaires, le pôle sera occupé par la garderie périscolaire du matin et du soir. Le centre accueille actuellement 26 enfants de moins de 6 ans et 34 de plus de 6 ans dans les locaux vétustes et répartis sur plusieurs bâtiments pour avoir l'agrément de 60 places. Des demandes sont fréquemment refusées faute de places. Une centaine d'enfants fréquentent la garderie périscolaire chaque jour.

Le conseil municipal, après plusieurs commissions, a validé le lieu d'implantation, du pôle sera construit au Stréjou, l'entrée du bourg, à côté de l'école, proche du terrain de foot et de la salle polyvalente. En juillet 2022, l'acte de vente a été signé.

Monsieur le Maire informe que ce projet de construction de pôle enfance intégrant l'accueil de loisirs sans hébergement / garderie périscolaire peut être subventionné par la Caisse d'allocations familiales du Finistère dans la cadre du plan mercredi. Le dossier est à retourner au plus tard pour le 30 septembre

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DONNE** son accord pour demander les subventions à la CAF pour le projet d'accueil de loisirs sans hébergement / garderie périscolaire dans le cadre du plan mercredi.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous document se rapportant à ce dossier.

Le Maire

Bernard MICHEL

